



les plaquettes isolantes convient d'une manière surprenante à cet effet.

La description qui va suivre, faite en regard du dessin annexé donné à titre d'exemple non limitatif et montrant plusieurs modes de réalisation possibles de l'invention par comparaison avec un dispositif d'accouplement défectueux, permettra de mieux comprendre l'invention. On a considéré ici des tronçons de voie comprenant un rail médian conducteur auquel aboutissent les languettes.

La fig. 1 montre en coupe longitudinale deux extrémités de tronçons de voie de type connu dont les languettes sont accouplées l'une à l'autre de façon défectueuse.

La fig. 2 montre en coupe longitudinale un dispositif d'accouplement perfectionné avec plaquettes isolantes comportant des talons faisant saillie vers le haut au-dessus des éléments formant radier ou ballast.

La fig. 3 est une vue en plan des extrémités de tronçons de voie suivant la fig. 2.

La fig. 4 est une vue en perspective d'une plaquette isolante utilisable dans ce cas.

La fig. 5 est une vue d'extrémité d'un tronçon de voie muni d'une plaquette isolante avec fenêtres sans remplissage.

La fig. 6 est une vue en coupe longitudinale correspondante.

La fig. 7 en est une vue en plan.

La fig. 8 est une vue en coupe longitudinale de deux extrémités de tronçons de voie accouplés de façon défectueuse.

La fig. 9 montre en coupe longitudinale deux tronçons de voie accouplés de manière correcte.

La fig. 10 est une vue en plan d'une extrémité de tronçon de voie muni de pattes de sécurité après repliage de ces pattes.

La fig. 11 est une vue en coupe longitudinale de deux extrémités de tronçons de voie accouplés.

La fig. 12 est une demi-vue d'extrémité.

La fig. 13 est une vue en plan d'une variante.

La fig. 14 est une vue en coupe longitudinale de deux extrémités de tronçons de voie suivant cette variante.

La fig. 15 est une demi-vue d'extrémité.

La fig. 16 représente en plan de dessous deux languettes pourvues de fenêtres.

La fig. 17 est une vue en coupe longitudinale correspondante.

La fig. 18 montre les extrémités de deux tronçons de voie accouplés de façon défectueuse.

La fig. 19 est une vue en coupe longitudinale des extrémités de deux tronçons de voie accouplés de façon correcte.

Dans l'ensemble des modes de réalisation considérés, les languettes 1 sont séparées élec-

triquement par des plaquettes isolantes 2 des éléments de construction (éléments 3 formant le radier ou simulant le ballast supportant les rails) devant être isolés par rapport à ces languettes. Les éléments métalliques de support 3 et les rails de roulement 3a forment l'un des conducteurs, tandis que les rails médians 4 et les languettes 1 forment l'autre conducteur.

Dans le mode de réalisation que montrent les fig. 2 à 4, les talons 2a empêchent un accouplement défectueux. Des parties chanfreinées 2b indiquent la position correcte des languettes 1 lors de l'accouplement. On remarquera d'une façon particulièrement claire à l'examen de la fig. 2 que l'insertion des languettes 1 entre la plaquette isolante 2 et l'élément de support 3 est impossible.

Suivant le mode de réalisation représenté en fig. 5 à 9, des fenêtres vides 3b traversent l'élément de support 3. On remarque sur la fig. 8, à travers la fenêtre 3b (direction de la flèche A) une languette 1 indiquant que l'accouplement est défectueux.

Dans le mode de réalisation que montrent les fig. 10 à 12, des pattes 3c relient les plaquettes isolantes 2b aux éléments de support 3 avec une force telle qu'une insertion à force d'un élément dans une position non correcte entraînerait l'endommagement de l'un des éléments constructifs.

Au contraire, dans le mode de réalisation que montrent les fig. 13 à 15, un accouplement défectueux est rendu impossible par le fait qu'une patte 3d est prévue en avant de l'intervalle entre la plaquette isolante 2 et l'élément de support 3. Un court-circuit ne peut pas se produire étant donné que les languettes 1 sont repliées au-dessous des pattes 3d (fig. 14) pour s'écarter de ces pattes.

Dans le mode de réalisation que montrent les fig. 16 à 19, les languettes sont munies de fenêtres 1a de manière telle que, lors d'un accouplement défectueux, la plaquette isolante 2 apparaisse du dessous (direction de la flèche B) à travers la fenêtre 1a. Par contre, lors d'un accouplement correct, c'est la seconde languette 1 qui apparaît.

L'invention prévoit donc des moyens qui empêchent d'une façon absolue les erreurs d'accouplement (comme indiqué sur les fig. 1 à 3, 13 et 14) pour empêcher ces erreurs d'accouplement pour autant qu'on évite un endommagement à force d'éléments de construction (comme montré sur les fig. 10 à 12) et pour empêcher de façon indirecte (par indication) les accouplements défectueux (comme montré sur les fig. 5 à 9 et 16 à 19).

Il va de soi que l'on peut apporter des modifi-

cations aux modes de réalisation décrits dans le domaine des équivalences mécaniques.

RÉSUMÉ.

1° Dispositif d'accouplement par languettes pour la réunion de tronçons de voie servant de conducteurs de courant dans les installations ferroviaires jouets ou miniatures, les languettes étant isolées par des plaquettes isolantes des autres éléments de construction (par exemple des éléments formant le radier ou simulant le ballast) servant au passage du courant électrique et muni rationnellement de languettes formant des organes de verrouillage élastique coopérant par paires, caractérisé en ce qu'il comporte des verrous empêchant les erreurs d'accouplement ou les courts-circuits avec les éléments de construction raccordés à d'autres circuits électriques ou des fenêtres servant à indiquer ces erreurs d'accouplement.

2° Modes de réalisation de ce dispositif d'accouplement, présentant les particularités conjuguables suivantes :

a. Des plaquettes isolantes (en résine synthétique transparente ou autre matière thermoplastique transparente) sont enchâssées dans les fenêtres indicatrices;

b. Des parties chanfreinées sont prévues sur les plaquettes isolantes pour diriger les languettes vers leur position correcte lors de l'assemblage;

c. Les talons occupant les fenêtres font saillie vers le haut au-dessus des éléments formant le radier ou simulant le ballast;

d. Des trous ou entailles sont prévus dans les languettes;

e. Des pattes, rivets, pinces ou organes ana-logues rendent les plaquette isolantes solidaires des éléments formant le radier ou simulant le ballast au voisinage des faces extrêmes des tronçons de voie;

f. Les languettes sont repliées au-dessous ou au-dessus des joints de contact de manière à ménager un intervalle isolant entre les extrémités des plaquettes isolantes et les languettes, et des entretoises formant pontets au-dessus des intervalles entre le simili-ballast et les plaquettes isolantes sont disposées en avant des faces extrêmes de ces plaquettes isolantes et en forment le prolongement.

Société dite :

GEBR. MÄRKLIN & C<sup>ie</sup> G. M. B. H.

Par procuration :

MAULVAULT.







